

LES INFOS DE GRAND LIEU

L'actualité de votre communauté de communes

Les brèves

N°15 - FÉVRIER 2019

// P.3 DOSSIER : UN HABITAT POUR TOUS : DES ACTIONS CONCRÈTES ENGAGÉES SUR LE TERRITOIRE // P. 5 GRAND LIEU ET VOUS : POUR UN TRI DES DÉCHETS EFFICACE ET PROFITABLE // P. 6 ZOOM SUR : POINTS RELAIS EMPLOI, 2019 DES ATELIERS POUR FAVORISER LA RECHERCHE D'EMPLOI //

L'édito

A l'occasion de cette nouvelle année, les élus de Grand Lieu et moi-même vous adressons **nos vœux les plus chaleureux de bonne et heureuse année.**

Que 2019 préserve la santé de chacun, et qu'elle vous procure de nombreux moments de joie et de fraternité.

Que cette nouvelle année nous permette de poursuivre notre action en faveur de l'emploi et d'amélioration de la qualité de vie à Grand Lieu.

Depuis 5 années, un important travail est conduit en matière d'habitat, qui n'était pas jadis une compétence pilotée par notre intercommunalité.

En 2014, les maires et les élus du territoire ont souhaité partager cette politique publique, en élaborant un Programme Local de l'Habitat.

Ce fût l'occasion de porter **une ambition collective en terme de diversité de logements et de mixité sociale.**

Vous découvrirez dans ce support un dossier complet sur les objectifs recherchés, sur les actions conduites et sur les résultats de cette démarche.

Johann Boblin
Président
de la Communauté
de Communes
de Grand Lieu,
Maire de
La Chevrolière



En parallèle, la Communauté de Communes de Grand Lieu s'est dotée d'un service « urbanisme », **chargé de conseiller les porteurs de projet** et d'instruire les demandes d'urbanisme.

Cette expertise au service de nos concitoyens s'est traduite en 2018 par l'instruction de 3281 actes, dont 675 permis de construire et 25 permis d'aménager.

Si ces chiffres illustrent le dynamisme de notre territoire, la mise en œuvre de ce service et d'un guichet unique traduit notre engagement à accompagner tous les porteurs de projet.

Dans le dossier présenté dans ce numéro, vous pourrez vous informer aussi sur l'accompagnement financier de la Communauté de communes pour **réduire la précarité énergétique et améliorer l'habitat.**

Bonne lecture à toutes et tous, et très bonne année 2019 !

Contact

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE GRAND LIEU

Parc d'activités de Tournebride
CS 30003

44 118 LA CHEVROLIÈRE

Tél. : 02.51.70.91.11

Télécopie : 02.51.70.91.10

Courriel : grandlieu@cc-grandlieu.fr

Directeur de la publication : Johann BOBLIN, Président - Vice-présidente en charge de la communication : Karine PAVIZA - Rédaction et mise en page : Nathalie GUILBAUD - ISSN : 2425-634X - Tirage : 16 500 exemplaires - Lettre d'information intercommunale n°15 - février 2019 - Crédits photos : CCG, Valéry Joncheray, Nicolas Louerat, Trivalis, Ouestgo, Eco Système, Armor et Adobe stock - Impression : Imprimerie du Bocage à Aizenay - 02 51 46 59 10.

Grand Lieu
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

> WWW.CC-GRANDLIEU.FR



Pont Saint Martin vue du ciel

DOSSIER

Un Habitat pour tous : des actions concrètes engagées sur le territoire

Le Programme Local de l'Habitat du territoire de Grand Lieu a été approuvé par la Communauté de communes le 30 mai 2017 pour 6 ans. Il traduit la volonté de l'intercommunalité d'impulser une politique dynamique de l'habitat.

Le PLH, Programme Local de l'Habitat, est un document stratégique qui après un diagnostic de la situation existante, définit les objectifs à atteindre et le programme d'actions à mettre en place pour y parvenir. Il a pour objectifs la rénovation, l'adaptation et la construction de logements au regard des besoins des habitants du territoire. Il assure une répartition diversifiée et équilibrée de ces logements.

L'intercommunalité se doit, au moins une fois par an, de délibérer sur l'état de réalisation de son PLH.

5 axes de travail

Afin de couvrir au mieux les priorités et les objectifs du Programme Local de l'Habitat, des axes de travail sont établis :

- Permettre la réalisation des projets grâce à la mobilisation d'une politique foncière communautaire pour conserver le dynamisme démographique du territoire et limiter l'impact de l'urbanisation ;
- Accompagner le développement du logement social en favorisant l'accession à la propriété et en soutenant la production locative à loyers modérés ;

- Optimiser les capacités du parc existant pour lutter contre le « mal logement », favoriser la reprise du parc vacant et accompagner la mise aux normes des logements (accessibilité et performance énergétique) ;
- Prendre en compte les besoins spécifiques pour assurer le droit au logement pour tous ;
- Suivre et animer la politique locale de l'habitat en faisant connaître les objectifs et les dispositifs, en mesurant les effets de la politique mise en œuvre.

Le saviez-vous ?
 En 50 ans (1968-2018), la population du territoire de Grand Lieu a fortement augmentée, passant de 15 506 habitants à plus de 39 500.

Un tableau de suivi

Afin de suivre au plus juste l'avancement du PLH, la Communauté de Communes de Grand Lieu a mis en place un « tableau de suivi ». On y retrouve pour chaque action : le contexte, l'analyse des résultats et les perspectives.

Les actions en cours

- La réalisation d'un programme d'actions foncières visant la construction de la ville sur la ville afin d'éviter la consommation d'espaces agricoles ;
- La création d'un guichet unique pour guider les usagers sur l'évolution et l'amélioration de leur logement (le premier dans le département) ;
- La mise en place d'un nouveau dispositif, (le PIG, Programme d'Intérêt Général) d'aide à l'amélioration du bâti ancien privé (maintien à domicile et lutte contre la précarité énergétique) ;
- La mise en œuvre de moyen humain interne à la Communauté de communes.

Les perspectives

Le PLH est maintenant bien engagé. En témoignent les actions déjà lancées. La préparation d'une convention d'objectif en lien avec les acteurs de l'habitat social, le déploiement d'actions autour des logements vacants et le développement de la communication seront les futurs engagements au service du dynamisme du territoire de Grand Lieu.

PLH ?

| | | | | | | |
|--------------------------------------|-----------------------------|-----------------------|-------------------------------------|--|--|---|
| | | | | | | |
| Rendre possible un habitat pour tous | Favoriser la mixité sociale | Adapter les logements | Réduire la consommation de l'espace | Permettre l'accession (sociale) à la propriété | Lutter contre la précarité énergétique | Encourager le renouvellement urbain et la qualité des aménagements fonciers |



Diagnostic de l'habitat

PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Interview croisée

Yannick Fétiveau, vice-président en charge de l'habitat et de l'urbanisme

Quelles étaient les motivations premières de la Communauté de communes à la mise en place du PIG ?

Un diagnostic a permis de montrer qu'il existait un réel besoin de soutien pour les ménages aux revenus modestes, pour permettre notamment le maintien à domicile mais également la réalisation de travaux d'économie d'énergie.

Ce dispositif constitue une vraie politique sociale soutenant l'économie locale et s'inscrivant dans des perspectives de croissance verte.

Comment les propriétaires, souhaitant réaliser des travaux de rénovations énergétiques ou de maintien à domicile, doivent-ils procéder pour prétendre à ces aides ?

Ils peuvent prendre contact directement avec CitéMétrie notre partenaire, qui les accompagnera gratuitement dans toutes leurs démarches de travaux et de demandes de subventions.

Ils peuvent également venir se renseigner auprès du Guichet Unique (regroupement de 4 organismes : ADIL, CAUE, Alisée et CitéMétrie) qui est ouvert tous les 1^{er} jeudis du mois dans les locaux de la Communauté de communes.

Un an après le lancement du dispositif, êtes-vous satisfait des résultats ?

36 dossiers ont été validés en 8 mois : 29 pour des travaux d'économie d'énergie et 7 pour des travaux de maintien à domicile ; alors que nos objectifs étaient (sur 3 ans) de 50 pour les travaux d'énergie et de 20 pour le maintien à domicile. Objectifs largement atteints !

Oui, nous pouvons dire que nous sommes satisfaits des résultats de ce dispositif.

Propriétaires bénéficiaires

Comment avez-vous connu le dispositif d'aides proposé par l'intercommunalité ?

Lors de notre entrevue à la banque pour la définition de notre emprunt, notre conseillère nous a parlé de l'Anah et nous a recommandée de contacter l'organisme. Ce que nous avons fait via leur site internet. CitéMétrie nous a contacté très rapidement suite à notre inscription sur la plateforme de l'Anah pour nous rencontrer. C'est à l'occasion de notre entretien, qui a eu lieu sous 2 jours, que nous avons pris connaissance du dispositif.

Aviez-vous un projet précis ou CitéMétrie vous a aidé à le définir ? Quel ressenti avez-vous concernant l'aide apportée ?

Nous avons un projet défini (changement des ouvertures, isolation des combles et installation d'un poêle à bois et d'une VMC).

CitéMétrie a validé le projet, celui-ci était éligible aux conditions définies par l'Anah. Pour commencer nos travaux, il fallait que le dossier soit validé par l'Anah ; la réactivité de CitéMétrie et leur suivi du dossier de A à Z a permis que tout se passe au mieux et rapidement : dossier dématérialisé déposé sur le site de l'Anah avec un suivi en ligne de son évolution.

Le projet au final nous convient totalement.

Les aides perçues vous ont-elles permis de réaliser tous les travaux nécessaires à l'amélioration de votre habitat ?

Les subventions allouées qui représentent 24% de notre budget total, nous ont permis de faire tous les travaux prévus sereinement sans peur de dépassement. Les aides reçues par les différents organismes permettent d'alléger notre investissement.

Florian de CitéMétrie

Quelles sont les missions de CitéMétrie dans le cadre du PIG ?

La première mission de CitéMétrie est d'accompagner les propriétaires occupants et propriétaires bailleurs dans leurs demandes de subventions auprès de l'Anah ; tant pour les dossiers de rénovation énergétique que pour ceux d'adaptation du logement.

Soutenir techniquement les demandeurs par la réalisation de diagnostic avec des préconisations de travaux visant l'acceptation du dossier et la meilleure rénovation du logement est une priorité !

Comment définissez-vous les besoins réels des propriétaires face à leur projet initial ?

Pour les propriétaires souhaitant rénover énergétiquement leur logement, l'obtention des subventions est conditionnée à la réalisation de travaux apportant un gain énergétique de 25% pour l'Anah et 40% pour la Région.

Pour les propriétaires en situation de handicap ou en perte d'autonomie, un ergothérapeute se rend au domicile pour l'établissement d'un document technique (modification de baignoire en douche, réalisation d'une unité de vie dans un garage attenant...). Celui-ci permettra de définir précisément les besoins dans le logement. Nous constituons ensuite le dossier de demandes de subventions auprès des différents organismes financeurs (Anah, Communauté de communes, Région, caisses de retraite, complémentaires santé...).

Sous quelle forme et quelle durée intervenez-vous dans un projet ?

Nous intervenons tout au long du projet, de la demande initiale au suivi post travaux afin de valider que tout a bien été réalisé suivant le diagnostic réalisé initialement. Puis, nous demandons le versement du solde auprès des différents organismes financeurs.

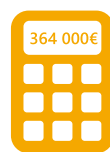
**Le Programme
d'intérêt général**

**EN QUELQUES
CHIFFRES**



36

dossiers d'aides déposés depuis le lancement du PIG



364 000

€ de subvention demandées auprès des organismes financeurs



80

% d'aides peuvent être allouées à un projet (53% en moyenne)



GRAND LIEU ET VOUS

Pour un tri des déchets

efficace et profitable

Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes de Grand Lieu a mis en place des solutions pour bien trier les déchets ; qu'il s'agisse d'ordures ménagères, d'emballages, de mobiliers, d'équipements électriques ou de compost. Voici quelques conseils pour utiliser au mieux les outils mis à disposition !

Le Bac Jaune

Chaque foyer du territoire de Grand Lieu s'est vu remettre un bac jaune pour la collecte des emballages (barquettes, pots, conserves, boîtes en carton, flacons, films alimentaires...). Depuis juillet 2017, tous les emballages se trient, ce qui facilite la gestion du tri de chacun et favorise la valorisation de ces déchets.



Non aux imbriqués !

De mauvais gestes peuvent empêcher un bon recyclage : non aux emballages imbriqués !

Une bouteille plastique dans une boîte en carton, un pot de yaourt dans une conserve en métal, un papier de bonbon dans une canette alu et le processus de séparation est impossible. En effet, le tri optique ne reconnaît que l'emballage extérieur... Le pot de yaourt caché dans la conserve partira en refus et les matières,

pourtant valorisables, ne pourront pas être recyclées. C'est une double perte :

- environnementale : le recyclage n'a pas lieu
- financière : la collectivité qui paie pour le tri des déchets ne pourra pas revendre ces matières recyclables et devra en plus payer pour leur traitement.

Pour un bon recyclage des emballages, ne jamais les imbriquer, pour gagner de la place dans le bac jaune, il suffit d'écraser l'emballage.

Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques usagés

Les DEEE usagés regroupent les appareils utilisant l'énergie électrique : tous les équipements fonctionnant avec une prise électrique, une pile ou une batterie.

Un lave-linge ou un réfrigérateur qui a rendu l'âme ? Des appareils inutilisés stockés à domicile ? Sur le territoire de Grand Lieu, leur collecte est organisée le premier samedi de chaque mois de 8h à 12h30 sur le parking des hôtels d'entreprises de Tournebride à La Chevrolière.

Quels appareils recycler ?

De la plus petite clé USB au plus gros réfrigérateur, tous les appareils électriques et électroniques peuvent être recyclés ainsi

Attention !
COLLECTES DEEE 2019
CHANGEMENT DU SENS DE CIRCULATION
SUR LE SITE DE COLLECTE
POUR PLUS DE SÉCURITÉ ET DE FLUIDITÉ

Le saviez-vous ?



En 2017, plus de 533 640 tonnes d'appareils ont été collectés. Leur recyclage a permis de produire plus de 315 000 tonnes de métaux et 96 377 tonnes de plastique !

que les câbles et connectiques utilisés avec ces appareils. Vous pouvez les déposer lors des collectes mensuelles.

Pourquoi recycler ?

En déposant les DEEE dans un point de collecte adapté, les substances dangereuses contenues dans ces appareils ne seront pas dispersées dans la nature.

La collectivité garantit le bon recyclage de ces déchets grâce au soutien d'Eco-systèmes, éco-organisme agréé pour la collecte et le recyclage des DEEE.

Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques, confiés à l'intercommunalité, font bénéficier celle-ci de soutiens financiers venant contribuer à l'équilibre financier du service "Collecte et Traitement des Déchets Ménagers" de la Communauté de communes.

En bref, plus les collectes de DEEE usagés seront importantes, plus la collectivité sera soutenue financièrement par Eco-systèmes.

L'idée sortie

CIRCUIT « LES VILLAGES »

Ce circuit, de 18,7 km, vous permettra de découvrir, à pied ou à vélo, la diversité d'essences qui donne à la commune de La Limouzinière une physionomie verdoyante. Longée par la rivière La Logne sur 4 km, la commune profite d'un climat doux et propice à un bon Muscadet. Vous découvrirez également le parc composé de 11 éoliennes d'une hauteur de 125 m.

Le circuit « Les Villages » peut être divisé en trois. En effet, en empruntant la variante du parc éolien, vous réaliserez 12,5 km et traverserez les vignes. La boucle la plus à l'est, de 7 km, est ponctuée par des moulins. Le circuit complet vous emmènera sur 4h de balade à travers La Limouzinière.

Au détour de ce circuit, vous serez amené à croiser les producteurs locaux de la commune : producteurs de légumes, domaines viticoles, fromagers ou agriculteurs biologique. Profitez de cette proximité pour aller les rencontrer !

Suivez les balises jaunes... Plus d'infos sur www.grandlieu-tourisme.fr





ZOOM SUR

Points Relais Emploi : 2019, des ateliers pour favoriser la recherche d'emploi

Sur le territoire de Grand Lieu, trois Points Relais Emploi (PRE) offrent un accompagnement tout public (demandeurs d'emploi, salariés, bénéficiaires du RSA...) dans leurs démarches. Ce service de proximité, proposé par le service Développement Économique de l'intercommunalité, est un outil de soutien au quotidien pour les personnes en évolution professionnelle.

En 2018, 1826 demandeurs d'emploi ont franchi les portes des Points Relais Emploi. Ces sollicitations ont permis 906 mises en relation (partenaires, entreprises, formations...). De plus, 186 personnes ont pu être accompagnées dans la réalisation de leur CV, 1081 contacts ont été facilités avec Pôle Emploi et 45 embauches sont connues.

Des ateliers pour faciliter les démarches de recherche d'emploi

A compter de 2019, les PRE proposent des ateliers ouverts à toute personne en évolution professionnelle.

Le but de ces ateliers est de former sur les « bases » pour que chacun puisse faire ses démarches de recherche d'emploi ou de reconversion professionnelle en autonomie.

En petits groupes, ils permettent d'échanger sur les façons de faire, partager ses contacts... Des ateliers, gratuits, sans inscription, conviviaux et efficaces !

Le saviez-vous ?

Retrouvez la liste des différents ateliers sur www.cc-grandlieu.fr rubrique **Emploi**

CV : valoriser ses atouts et compétences

Jeudi 28 février, 9h-12h, PRE de Montbert

- Objectifs, forme et contenu du CV
- Définir ses atouts et compétences
- (...)

Je classe mes fichiers informatiques

Lundi 18 mars, 14h-15h30, sur inscription, Cybercentre de St Philbert de Grand Lieu

Je m'initie à Internet

Vendredi 22 mars, 14h-16h, sur inscription, Cybercentre de St Philbert de Grand Lieu

Recherche d'emploi : où et comment ?

Jeudi 28 mars, 9h-12h, PRE de Tournebride

- Bilan du marché de l'emploi local
- Marché caché - marché connu
- (...)

Offre d'emploi : comment y répondre ?

Jeudi 25 avril, 9h-12h, PRE de Montbert

- Analyse d'une offre d'emploi
- Contenu d'une lettre de motivation
- Valoriser son parcours
- (...)

Des formations pour les entreprises

Le service Développement Économique œuvre également auprès des entreprises du territoire pour l'insertion professionnelle.

La Communauté de communes propose des formations aux entreprises, certaines sont en lien avec l'emploi :

Recruter en alternance : est-ce si compliqué ?

Mardi 26 février, 18h30, PA de Tournebride

Former, actualiser, préparer les entreprises pour de futurs besoins en recrutement.

Animée par un conseiller jeunes-adultes-entreprise du CIFAM et un chargé de relation entreprise de la Mission Locale du Pays de Retz

Embaucher : mode d'emploi

Mardi 11 juin à 18h30, PA de Tournebride

Animée par un conseiller en RH, un conseiller Pôle Emploi et une chargée d'accompagnement du Point Relais Emploi

En quête d'une constante amélioration

Afin de répondre au mieux aux attentes et besoins du public, un questionnaire a été établi par les accompagnants des Points Relais Emploi.

Toute personne en recherche d'emploi ou en reconversion est invitée à y répondre.

[lien vers le sondage](https://urlz.fr/8v0L)
<https://urlz.fr/8v0L>



La mobilité : nouvelle compétence

Contrairement aux nouvelles compétences obligatoires (tourisme, GEMAPI, assainissement...) imposées aux collectivités depuis l'adoption de la loi NOTRe en 2015, la Communauté de Communes de Grand Lieu s'investit pour la mobilité ; l'objectif de cette démarche volontaire étant de développer et structurer l'ensemble des déplacements (covoiturage, vélo, transports en commun...) à l'échelle du territoire. L'intercommunalité doit approuver, au cours du 1^{er} trimestre 2019, un PGD (Plan Global de Déplacements) et un SDMD (Schéma Directeur des Mobilités Douces).

Dans le cadre du « programme mobilité durable » de l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) et accompagnée du PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural) du Pays de Retz, la Communauté de communes a choisi de recruter un conseiller mobilité sur 3 ans pour la mise en œuvre d'actions.

Le covoiturage : un axe du Plan Global de Déplacement

Pour réduire l'autosolisme, un des objectifs est de conforter le covoiturage. Pour ce faire, la Communauté de communes invite les habitants à utiliser le support du Grand Ouest « ouestgo » développé par des collectivités partenaires dans une démarche partagée.

Ouestgo, c'est une plate-forme qui propose un service gratuit de covoiturage de proximité, convivial et solidaire : www.ouestgo.fr





Signature du Contrat Nature et de la Charte Refuge LPO



Représentants de l'association lePAD

Assainissement collectif

SAUR, délégataire unique au 1^{er} janvier 2019

Depuis 2017, adoption de la loi NOTRe, l'assainissement collectif est une compétence communautaire. Sur le territoire, l'assainissement collectif représente 180 km de réseaux souterrains et 15 stations d'épuration pour 10 058 logements raccordés. Au 1^{er} janvier 2019, l'exploitation de ces équipements a été confié à SAUR, qui est l'unique délégataire sur les 9 communes de Grand Lieu.

La PFAC

La PFAC (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif) est une participation financière créée par le Code de la Santé Publique et reprise par délibération de l'intercommunalité le 12 décembre 2017. C'est un droit d'accès au réseau d'assainissement collectif ; il s'applique à toutes les constructions (neuves ou changeant de destination) se raccordant au réseau. Le montant de la participation varie de 3000€ à 3500€ selon

Gestion de l'Intégration Territoriale et Environnementale

L'association Inter-Entreprises du parc d'activités durable (lePAD) du Bois-Fleuri à La Chevrolière réunit Acemia, Actemium, Arbres et jardins passion, ARMOR, Ateliers Boutin, Dintec Secodi, Erelec, Garage Renault, Ets Guerry SARL, La Maison Hebel, Logiroad et Renovemba.

Ces douze entreprises s'engagent en faveur de la biodiversité et de l'environnement selon un modèle inédit de travail collaboratif : le GITE (Gestion de l'Intégration Territoriale et Environnementale).

Le lancement a eu lieu le 17 décembre avec la signature du Contrat Nature et de la Charte Refuge LPO en présence des chefs d'entreprise du parc, des partenaires institutionnels (région Pays de la Loire, PETR du Pays de Retz, Communauté de Commune de Grand Lieu) et des associations (LPO 44 et CPIE Logne et Grand Lieu).

la surface de plancher. On distingue la PFAC « domestique » (pour les habitations) de la PFAC « assimilés domestiques » (pour les entreprises), c'est le mode de calcul qui différencie. A cette somme s'ajoutent les frais de construction du branchement d'assainissement.

Les investissements : 2018 et à venir

2018 a été marquée par les travaux d'extension de la station d'épuration de Geneston, dont la capacité est passée de 3 000 E.H. (Equivalent-Habitant) à 5 200 E.H. ainsi que des travaux de réhabilitation des réseaux. En 2019, les travaux d'extension du réseau sur La Chevrolière (rue des Landes de Tréjet, le Fablou, la Landaiserie) et Saint Philbert de Grand Lieu (Les Guittières) sont prévus ainsi que des réhabilitations de réseaux à Saint Philbert de Grand Lieu (Courtils) et à Pont Saint Martin (rue du Pays de Retz).



Terrassement STEP Geneston



Ferrailage bassin aération STEP Geneston

Ce qui a marqué le territoire

À noter

Expositions

PAROLES D'ÉLEVEURS, SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE SUR LES MARAIS

Site de l'abbatiale - Déas

Du 4 janvier au 24 mars 2019



LES ANNÉES GUERLAIN : RÉCITS DE VIES À GRAND-LIEU

Maison des Pêcheurs du Lac de Grand Lieu

Du 23 janvier au 12 mai 2019



A travers le témoignage de M. Joyeux, ancien garde de M. Guerlain, dernier grand propriétaire privé du lac de Grand Lieu, cette exposition met en lumière une partie de l'histoire du lac, dès la seconde moitié du XX^{ème} siècle ; une période complexe, entre les parties de chasse de M. Guerlain, ses prestigieux invités et l'entretien du lac. On y découvre à ce titre les évolutions du paysage et de la biodiversité.

En partenariat avec la Maison du Lac de Grand-Lieu. Une programmation en lien avec la Journée mondiale des zones humides.